



FACE A LA DÉGRADATION DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL, LES AESH DU VAL-DE-MARNE EN GRÈVE ET FORTEMENT MOBILISÉ-ES CE 25 NOVEMBRE POUR EXIGER :

**LE RETRAIT DES AVENANTS ! L'ABANDON DES PIAL !**

**NON A L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE GRATUITE !**

**NON A LA PERTE TOTALE DE L'ANCIENNETÉ !**



**PLUS DE 180 AESH RÉUNIE.ES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉPARTEMENTALE !  
PLUS DE 200 RASSEMBLÉ.ES DEVANT LA DSDEN 94 !**

Depuis la rentrée, les syndicats du Val-de-Marne SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action ont rencontré les représentants de madame la Directrice Académique au cours de 3 audiences pour porter **les revendications** des AESH: **abandon des PIAL et de la politique de mutualisation systématique, prise en compte du deuxième emploi pour les affectations, exigence d'augmentation de la quotité horaire et d'augmentation des salaires.** SUD Education 94 soutient les revendications défendues en commun par les syndicats du 94 SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action dans ces 3 réunions.

La représentante du Ministre dans le département est restée sourde à ces revendications, et a poursuivi la généralisation des PIAL. Lors de l'audience du 21 octobre, la Secrétaire Générale de la DSDEN 94 annonçait le passage de 21 heures à 22 heures avec élève, pour le même salaire, ainsi que d'autres aggravations des conditions de travail des AESH (intervention possible sur 2 établissements sans que cette limite ne soit garantie par écrit, remise en cause des notifications d'accompagnement individualisé en particulier pour les élèves d'ULIS,...). Nos organisations ont unanimement réagi et exigé le retrait de ces mesures.

Quelques jours après l'audience, la Secrétaire Générale de la DSDEN 94 informait par mail les organisations syndicales que, finalement, suite à nos interventions, les 21 heures seraient maintenues, jusqu'à la fin de cette année scolaire. Mais les responsables de la Direction académique se refusent à écrire cet engagement de maintien d'un emploi du temps de 21 heures avec élève à chaque AESH et les avenants envoyés pendant la deuxième semaine de novembre comportent tous la mention des 22 heures, en plus d'autres éléments inacceptables comme une liste pléthorique d'établissements (15, 16...) dans lesquels chaque AESH serait susceptible d'être amené.e à travailler (la limitation à 2 établissements maximum annoncée oralement le 21 octobre disparaissant...).

Dès l'envoi des premiers avenants par mail, nos organisations syndicales ont immédiatement déposé un préavis de grève et demandé à être reçues en négociations préalables.

Ainsi, le 23 novembre, lors de cette audience, les représentants de la DASEN ont continué de refuser de mettre par écrit les engagements oraux pourtant pris devant les représentants syndicaux sous de fallacieux arguments.

Ainsi dans les faits, dans les écrits, l'heure supplémentaire reste inscrite, le nombre d'écoles et établissements reste illimité, le reclassement dans la grille indiciaire ne tient compte que du décret d'août en

ne respectant pas le vote du CTA du 26 mars, les jours de fractionnement restent lissés sur l'année, aucune garantie réelle n'est apportée sur la prise en compte du second emploi dans les affectations...

Même si les représentants de la DASEN se sont montrés finalement ouverts à une réflexion sur plusieurs points comme l'application des jours de fractionnement en réels jours de congés et l'établissement d'emplois du temps formalisés, une seule concession a été obtenue : Comme la DSDEN s'y était engagée lors du CTSd du 7 septembre, **les AESH-CO ne seront finalement pas concerné-es par les PIAL. Les avenants reçus par les AESH-CO sont donc caduques. L'administration doit leur faire parvenir de nouveaux avenants sans la mention des PIAL.**

**Pour exiger l'abandon des avenants et de la mise en oeuvre des PIAL, plus de 180 AESH étaient ainsi réuni.es en Assemblée générale de grève le jeudi 25 novembre au matin, à l'appel des organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action et Sud Education, et plus de 200 étaient rassemblé.es devant la Direction académique, aux cris de "Abandon des PIAL, retrait de l'avenant".**

Lors du Groupe de Travail Académique (GT) AESH du 3 décembre, nos organisations syndicales réinterviendront auprès des représentants du Recteur pour faire valoir nos droits, avancer sur une grille indiciaire plus favorable, tel que cela avait été VOTÉ en Comité Technique Académique (CTA) le 26 mars 2021 **et exigeront que soit laissée aux AESH la liberté de choisir leurs modalités de prise des jours de fractionnement ! Une conférence de presse intersyndicale sera organisée le jour même, présentant les revendications des AESH et les réponses du Recteur.**



**Comme cela a été reconnu par les représentants de la DSDEN, aucun.e AESH ne risque un licenciement s'il.elle ne renvoie pas l'avenant reçu par mail.**

**Les organisations syndicales réaffirment donc, qu'à titre conservatoire, les AESH n'ont pas à signer et à renvoyer les avenants à la DSDEN pour le moment (le décret N°86-83 de 1986 établit que la durée légale pour décider d'accepter ou non un avenant est d'un mois à compter de sa réception lors d'un envoi en recommandé avec AR ou remise en mains propres). De plus, au mépris de la réglementation, l'avenant adressé par mail aux collègues n'est pas daté et ne précise pas de date d'effet.**

**Rappelons la consigne syndicale : pas de signature de l'avenant tant que nos revendications sur le fond n'auront pas été satisfaites ! La lutte continue jusqu'à son abandon et sa réécriture dans le respect de nos revendications et dans le respect des modalités d'envoi !**

Fort.es du succès de l'Assemblée générale et de la manifestation à la DSDEN du 25 novembre, nous attendons les réponses écrites aux revendications déposées lors de la négociation préalable, que les représentants de la DASEN ont l'obligation de nous faire parvenir.

**Tant que les AESH n'auront pas un vrai statut de fonctionnaire, leur précarité persistera et la scolarisation des élèves en situation de handicap restera chaotique voire impossible et l'État continuera à se défausser sur les équipes enseignantes.**

**Dans cette situation, nous appelons les AESH à s'organiser partout, avec nos organisations syndicales, pour préparer la grève avec les enseignants, pour obtenir satisfaction à nos revendications :**

- un statut de fonctionnaire ;
- un vrai salaire ;
- l'abandon des PIAL ;
- le retrait des avenants et
- les garanties écrites sur les 21 heures, les 2 établissements maximum et la prise en compte du 2ème emploi.